Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024







Réunion du 18 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rondpoint des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

## ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

## ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et M. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Marlène LE DIEU DE VILLE.

## <u>OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DANS LE CADRE DU</u> DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formationaccompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Pyrénées-Atlantiques sur 20 heures.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi au sein de la Communauté de Communes de Lacq Orthez est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID: 064-200039204-20240318-BE\_2024\_025-DE

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de créer** 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - o Contenu du poste : agent d'entretien des bâtiments,
  - o Durée du contrat : 12 mois à compter du 1er avril 2024,
  - o Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,
  - o Rémunération : SMIC.
- d'autoriser son Président à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne marche du contrat.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée Pour extrait certifié conforme, Le président,

CO-ORTHS.

**Patrice LAURENT**